



PROJET BRETAGNE SUD

Réunion publique d'information de Châteauneuf-du-Faou

21 Février 2013

Compte-rendu synthétique

La réunion publique d'information sur le projet BRETAGNE SUD s'est déroulée de 18h30 à 20h00 dans la salle Penn-ar-Pont, avec la participation de plus de 20 personnes. Cette réunion est la 6^{ème} d'une série de 7 séances d'information, programmées en février sur le territoire concerné par le projet.

Intervenants GRTgaz :

- Serge Cazanave, directeur du projet Bretagne Sud ;
- Jean-François Guérin, chef de projet ;
- Cécile Weyl, chargée des procédures administratives ;
- Jacques Cariou, ingénieur tracé.

Serge Cazanave, directeur de projet, remercie toutes les personnes présentes dans la salle et rappelle combien ces rencontres sont importantes dans la conduite d'un tel projet. L'échange et le dialogue permanent constituent la meilleure méthode pour avancer et trouver des solutions de compromis qui conviennent à tout le monde. Il présente ses collaborateurs à la « tribune », précise que d'autres membres de l'équipe GRTgaz sont également présents dans la salle, parmi lesquels Geoffroy Wolvert, coordonnateur d'études projet et indique le programme de la réunion découpée en sept parties :

- Présentation de GRTgaz ;
- Pourquoi ce projet ?
- Le projet en bref ;
- Recherche du tracé de moindre impact ;
- Le chantier de pose ;
- Servitudes et indemnités ;
- Temps d'échange.



QUESTIONS-REPONSES

Que se passerait-il si le projet était éventuellement abandonné à Landivisiau ? Beaucoup de personnes sont contre ce projet. Il y a pas mal de rassemblement contre. Si dans les 2 ans à venir le projet était abandonné et que vous ayez déjà commencé les travaux, comment ça se passe ? C'est un peu négatif comme première question.

GRTgaz : C'est une très bonne question. Il faut savoir que nous ne commencerons les travaux qu'à partir du moment où la construction de la centrale sera déjà engagée. Les deux plannings sont bien conditionnés l'un par rapport à l'autre. Si le projet de centrale est abandonné, nous reprendrons nos études pour ajuster la conception de notre ouvrage, en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

Est-ce qu'il y a une grande différence entre le coût de ce réseau-là et la mise au point d'un point de livraison sur Brest ?

GRTgaz : Le gaz arrive par le réseau de transport de gaz naturel. Si vous pensez à un point de livraison, il existe un terminal méthanier à Montoir de Bretagne. C'est une installation assez conséquente et extrêmement coûteuse. Aujourd'hui, il n'est pas prévu dans la région de Brest de construire ce type d'installation. Il est beaucoup plus économique de renforcer le réseau comme on le fait, en doublant les ouvrages sur une certaine longueur pour pouvoir apporter des quantités de gaz supplémentaires vers les lieux de consommation.

Quelle est la durée des travaux estimée, disons sur 1 kilomètre ?

GRTgaz : La durée des travaux serait d'environ 1 an pour construire les 125 kilomètres. Par contre, nous estimons que les travaux sur une parcelle prendront 3 à 4 mois, pas forcément en continu. D'abord la piste de travail sera aménagée, ensuite quelques jours s'écouleront avant l'arrivée de l'équipe en charge du transport et du dépôt des tubes sur le tracé. Après plusieurs jours de non-activité, l'équipe en charge des soudures arrivera, et ainsi de suite jusqu'aux travaux de remise en état. Donc les travaux seront réalisés pendant 3 à 4 mois sur une parcelle, mais pas en continu.

GRTgaz : Par ailleurs, plusieurs informations sont disponibles dans le Protocole National Agricole, mis à votre disposition. Nous allons rencontrer très prochainement la Chambre d'Agriculture pour décliner ce Protocole National au niveau du département. Nous prendrons en compte les spécificités locales et adapterons au niveau local les prescriptions applicables au niveau national, pour que les particularités locales soient bien prises en compte. Il faut savoir que, pour les indemnités, ce sont des barèmes établis au niveau de la Chambre d'Agriculture et qu'ils sont mis à jour tous les ans. C'est à partir de ces barèmes que sont indemnisés les exploitants agricoles. Avant le démarrage des travaux, nous organiserons à nouveau des réunions publiques. Si nous démarrons les travaux à l'automne 2015, les réunions seront organisées en septembre 2015. À cette occasion, GRTgaz vous présentera l'entreprise en charge des travaux de pose. Seront présentées également les techniques de travail définies pour minimiser les impacts des travaux, que ce soit pour régler la circulation d'engins ou pour présenter les moyens mis en œuvre pour permettre la continuité des exploitations agricoles, dans le cas où la piste de travail couperait en deux une parcelle très importante. Si besoin, pour faciliter le passage des engins agricoles d'un côté de la piste à l'autre côté, il est possible de créer des points de passage provisoires pendant les travaux. L'objectif étant bien de ne pas gêner les agriculteurs dans leur activité de tous les jours,



mais cela n'est possible qu'en se concertant et en discutant ensemble. Il faut faire en sorte que ces travaux qui peuvent entraîner des gênes et qui vont immobiliser pendant un certain temps une bande de terrain agricole, perturbent le moins possible les activités agricoles.

Je suis propriétaire terrien mais pas exploitant. J'aimerais savoir si le projet peut traverser un village par exemple ?

GRTgaz : Non. Toutes les zones urbanisées sont évitées et le tracé s'éloigne des futures zones d'aménagement. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à recueillir un maximum d'informations sur les projets de zones d'activité ou immobiliers. Si vous envisagez de faire des extensions dans votre exploitation dans 1 an, 2 ans ou dans 10 ans, il est très important de le porter à notre connaissance. Nous allons le prendre en compte pour faire en sorte que l'ouvrage soit en conformité avec l'environnement d'une part, et d'autre part pour faire en sorte que vous puissiez réaliser votre projet demain en toute sécurité. D'où l'intérêt de ce recensement et nous vous remercions de nous faire part de l'ensemble de vos projets et de vos contraintes par rapport à ce projet de gazoduc.

Il y a déjà un poste de sectionnement sur Châteauneuf-du-Faou. Y aura-t-il un autre poste sur Châteauneuf-du-Faou ?

GRTgaz : Il n'est pas prévu d'en créer un nouveau, il est prévu d'agrandir le poste existant. Ce qui nécessitera l'acquisition de foncier supplémentaire.

Il y a 2 postes sur Châteauneuf-du-Faou. Il y en a un sur Kernonn et un sur (*Inaudible*). Ce dernier distribue la ville de Châteauneuf-du-Faou. Est-ce que l'agrandissement se produit dans cette zone-là ?

GRTgaz : Non, c'est celui de Kernonn.